**ÉDUCATION** Publique – reformes

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.

Vol. I

QUEBEC, SAMEDI, 24 JUIN 1876

No. 5

QUÉBEC, 24 JUIN 1876.

Une nouvelle extraordinaire, inouïe, vraiment incroyable, est venue frapper l'oreille du public, la semaine dernière. Le doyen des prélats canadiens, un octogénaire, un homme porté depuis plus d'un quart de siècle dans un nuage d'encens, soulevé jusqu'aux nues par un concert en tous lieux répété d'adulations frénétiques, salué comme le plus saint, le plus illustre, le plus vénéré et admiré des hommes, qui pe marchait qu'au milieu de fronts qui se courbaient à l'envi sur son passage, maître absolu des consciences, des volontés et de toutes les initiatives, défaisant les institutions et les lois, jetant la société civile aux quatre vents, appelé Pontife, se déclarant personnellement infaillible et étendant l'infaillibilité jusqu'au dernier rang de la hiérarchie ecclésiastique, arrivé à tout oser avec succès, jusqu'à employer le bras de l'autorité même pour détruire un des derniers vestiges des institutions dont elle est le gardien, se faisant faire des lois d'exception à son usage exclusif, afin de donner un semblant de droit à l'usurpation systématique, et, comme nous dirions bien, se servant de la loi pour la détruire, cet homme qui, après avoir, pendant trente ans porté un sceptre inflexible sous lequel il pliait toutes les têtes, et effacé jusqu'à l'ombre même de la résistance à son intraitable arbitraire.....vient d'être obligé d'offrir sa démission d'évêque de Montréal, et de la voir acceptée avec empressement par la cour pontificale, suivant les termes mêmes de la lettre qui le lui apprend.

La cour pontificale, édifiée enfin sur la nature et le danger des empiètements commis par certains prélats canadiens a compris qu'il fallait y mettre un terme, ne pas augmenter les ennemis de l'église dans un temps où ils sont si puissants et si nombreux. Or, de tous les enne mis du catholicisme, le plus dangereux pour le Canada que nous sachions, c'était bien l'évêque de Montréal avec sa fureur autoritaire, son absolutisme effréné qu'il portait, non plus seulement dans l'ordre purement civil, mais encore jusque dans les actes les plus ordinaires de la vie, et qui poussaieut à la révolte les consciences incapables d'accepter l'anéantissement. Depuis une dizaine d'années surtout, cet homme, que tant d'adulations abjectes et intéressées faisaient presque un dieu, troublait les âmes de tout son diocèse par une persécution intolérable qui substituait sa volonté à tous les droits et à leur que le budjet des fabriques est dans un état pitoyable, leur

plus légitime exercice. Il avait anéanti la liberté, et par suite la vérité du vote; si l'on votait contre le candidat recommandé par l'évêque, op engageait sa conscience, le confesseur fulminait, et, dans maintes occasions, les sacrements étaient refusés. Il ne contait plus rien de la dignité de l'homme et la constitution anglaise devenait une fiction; nous en avicns la lettre, mais l'exercice en était repoussé, condamné. Etre libre, c'était être hérétique, et quiconque voulait rester citoyen devenait un révolté, un rebelle à l'autorité religieuse. Aussi, des qu'on vit triompher cet épouvantable attentat, avec la connivence des conservateurs anglais, assez aveugles pour ne pas voir le danger qui les menacait euxmêmes, pour ne pas comprendre la solidarité qui les liait à nous, se forma-t-il autour de l'évêque une légion de sycophantes et d'encenseurs sans vergogne, prêts à se faire les instruments du plus fougeux fanatisme, et l'on vit apparaître ces feuilles innommables, ces feuilles sacriléges qui firent de la religion la servante de prétentions et d'ambitions effrontées. Le manteau religieux couvrit toutes les indignités et les plus viles natures s'en parèrent comme d'un moyen infaillible de succès et de duperie. Il y eut une époque d'abaissement moral indescriptible, à laquelle l'histoire réserve un jour une page qui paraîtra invraisemblable. Les caractères fermes quittèrent l'arène et se tinrent à l'écart, pendant que tous ceux à qui il restait quelque ambition politique durent s'effacer de plus en plus, se renier eux-mêmes, aller de concessions en concessions, jusqu'à ce qu'enfin il n'y eût plus une voix qui fit entendre le plus timide mot de résistance.

C'est ainsi que, durant la dernière session du parlement local, l'atteinte la plus flagrante à des lois civiles toujours en usage chez nous, et parfaitement compatibles avec l'autorité religieuse, fut portée sans que personne y fit la moindre opposition. L'évêque de Montréal obtint le pouvoir d'ériger cano. niquement des paroisses de son diocèse sans la concurrence jusque là incontestée de l'état. Du coup disparaissaient les commissaires nommés par le gouvernement et qui devaient faire rapport, disparaissaient aussi les avis préalables, les objections que les citoyens avaient droit de présenter, enfin tout le contrôle nécessaire à un acte également civil et reli-? gieux. Et sait-on ce qui est résulté d'un aussi monstrueux abus? C'est que les paroissiens, qui sont taxés, n'ont pas le droit de contester leur taxe, ce droit fondamental du sujet anglais de ne pas supporter l'impôt sans l'avoir voté; c'est